



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lugs Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Sput, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE 16 Avril.

Il y a environ deux mois, le *Handelsblad* publia des articles tendant à démontrer la nécessité d'envoyer au Japon une mission extraordinaire. Ce journal eut soin d'indiquer au gouvernement, le nombre et le rang des vaisseaux de guerre, le nombre de l'ambassadeur, ainsi que les différents fonctionnaires qui devaient l'accompagner. Ce journal fit même dans sa sollicitude pour le succès de la mission, dont il appuya du reste toute l'importance, il eut soin d'avertir le gouvernement, que l'expédition ne devrait pas être envoyée de Java, mais qu'il fallait qu'elle partît d'un port de la mère-patrie, et que la personne choisie pour cette ambassade, ne devrait pas avoir été employée dans une fonction quelconque au Japon, mais qu'elle devrait être un militaire d'un grade élevé, joignant à ses connaissances étendues, ayant déjà, autant que possible, rempli à Java des fonctions élevées, et dont le caractère fût apprécié avec respect par les Japonais. Ce n'était pas difficile, ajouta le *Handelsblad*, de rencontrer une personne qui réunisse en sa personne toutes ces conditions, et qui, par conséquent, le ministre des colonies veuille se donner la peine de chercher, à la trouvera facilement.

Le *Handelsblad* d'aujourd'hui, que nous venons de lire, a en juger par le *Handelsblad* d'aujourd'hui, que le ministre des colonies n'a pas daigné se donner la peine de chercher. Cela n'est pas bien; puisque la chose était si facile, et que le ministre n'avait qu'à étendre la main, pour la mettre à la disposition de la personne qu'il fallait.

Le *Handelsblad* croit devoir faire maintenant un pas de plus. Dans son numéro d'aujourd'hui, où il revient sur la nécessité de faire un choix sage, et d'entourer l'ambassade d'un certain prestige de puissance et d'éclat, ce journal recommande de nouveau, de choisir, pour le poste d'ambassadeur au Japon, quelqu'un de bonne compagnie, et d'un caractère (1) qui connaît les hommes, qui possède des connaissances étendues, et dont le nom soit connu d'une manière honorable parmi les japonais, bien qu'il ne faille pas qu'il ait rempli chez eux de fonctions quelconques.

Le *Handelsblad* ajoute que, ne sachant pas que l'on ait fait tomber le choix sur quelqu'un (et c'était cependant le cas), il se permet de fixer l'attention du gouvernement sur un homme, qui réunit toutes les qualités, signalées déjà dans son numéro, et énumérées encore une fois aujourd'hui; un homme qui a été honorablement distingué dans sa carrière, et qui, plus tard, dans des circonstances extrêmement difficiles, a déployé la plus grande présence d'esprit, et qui a donné des preuves de ce degré d'influence morale, que peuvent exercer ceux qui sont doués d'une profonde connaissance du cœur humain, et d'une grande force de caractère. Voilà, dit le *Handelsblad*, qu'il faut placer à la tête de l'ambassade pour le Japon!

Le *Journal* s'occupe mieux que le gouvernement, quelles personnes auxquelles il faut confier d'importantes fonctions diplomatiques ou autres, cela n'a rien qui étonne dans les pays où nous vivons; mais ce qui cause à juste titre quelque surprise, en lisant l'article du *Handelsblad*, c'est que ce journal ait oublié l'essentiel, c'est-à-dire, de faire connaître le nom de celui sur lequel il appelle l'attention du gouvernement.

Si le ministre n'a pas compris l'insinuation de il y a deux mois, nous ne voyons pas comment il comprendra davantage celle d'aujourd'hui, qui n'est pas plus explicite.

Le *Handelsblad* a soin de déclarer, en note, que son protégé pour le poste d'ambassadeur au Japon, ignore complètement l'article qui le concerne et que ce journal publie aujourd'hui. Nous le croyons sans peine. Si cette personne en avait eu connaissance auparavant et qu'elle eût consenti à sa publication, le *Handelsblad*, son tact des convenances nous le garantit, serait sans doute le premier à comprendre, que ce n'est pas sur elle que le choix du gouvernement pourrait jamais s'arrêter.

La cour est partie pour Amsterdam aujourd'hui à 10 heures du matin par un convoi spécial du chemin de fer.

Nous apprenons à l'instant, que LL. MM. ainsi que LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, et les princes Alexandre et Henri sont arrivés sans accident à onze heures et demie à Amsterdam, où la foule qui entourait le palais faisait retentir l'air de ses acclamations et des manifestations touchantes de son bonheur et de sa joie.

Le directeur du cabinet du roi a fait publier un avis pour rappeler aux personnes intéressées, que toutes les pétitions, même sous forme de lettres ou de mémoires, adressés à S. M. le roi, doivent, conformément à l'art. 12 de la loi du 3 octobre 1843, *Staatsblad* n° 47, être écrits sur timbre. Les pétitions de personnes indigentes seules en sont exemptes, et cette indigence doit être constatée par un certificat de l'administration communale du pétitionnaire, lequel certificat doit être joint à la requête, et il ne pourra être donné suite à aucune pétition qui ne serait pas conforme aux dispositions de l'art. 12 précité.

C'est demain qu'aura lieu, au théâtre royal, le grand et intéressant concert de M. Cuvreau, où sera exécuté le *Stabat* de Rossini. (Voir aux annonces).

De l'emprunt des Pays-Bas. (Extrait d'un journal belge.)

Alexandre ayant écrit une belle et longue lettre aux Lacédémoniens pour en obtenir une grande somme d'argent, les Lacédémoniens aussi avarés de leurs paroles que de leur argent, lui répondirent: de ce que vous nous avez écrit, non: de quelques sous, non. Mais le roi de Pays-Bas ayant sollicité de ses peuples des sommes bien autrement considérables, ils viennent de lui répondre: ce que vous nous avez demandé est le héros grec demandant ces sommes pour ses vues personnelles, le héros des Pays-Bas pour le bonheur et l'honneur de sa nation, ce qui justifie le refus et le consentement.

Il n'est point de plus noble spectacle que l'intelligence de tout un peuple avec son roi. La Hollande est depuis longtemps célèbre par son sentiment national. Nul peuple n'a porté plus loin le dévouement patriotique, et n'en a donné de plus nobles exemples, soit dans la paix, soit dans la guerre; mais il est remarquable, à la gloire de la Maison d'Orange, que c'est à la date du gouvernement de ses princes, que ces vertus nationales se sont développées avec un si grand éclat, et c'est encore aujourd'hui sous leur règne, qu'elles se raniment et excitent de nouveau l'admiration des autres peuples. Il est peu de pays qui se soient trouvés dans des crises plus violentes, et nul n'en a triomphé avec tant de courage et d'honneur. Un peuple qui a voulu ensevelir sous les eaux sa terre natale et sa patrie, plutôt que de la voir sous le joug d'un injuste conquérant, est capable de tout ce qu'il y a de plus magnanime, et nous n'avons pas à nous étonner du concours de ses efforts pour sauver l'honneur de l'état, et répondre aux vœux de son auguste roi.

Opinion des journaux français sur le rapport de M. de Broglie (1).

Il paraît que la commission de la chambre des pairs, a réussi à ne contenter ni l'une ni l'autre des opinions extrêmes, par rapport au projet de loi sur l'instruction secondaire. C'est que probablement le travail de la commission est de nature à mériter l'assentiment des hommes pratiques, des esprits sages et modérés.

Voici comment s'exprime l'*Univers* à ce sujet.

La chambre des pairs a entendu aujourd'hui le rapport présenté par M. le duc de Broglie au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire. Nous nous abstenons de juger aujourd'hui ce travail, qui continuera d'être discuté dans les prochaines séances. Le nouveau projet, que nous reproduisons au compte rendu de la séance, ne se distingue du projet primitif de la commission que par des amendements de détail; tout ce que le vœu de la chambre demandait d'insupportable et de fantaisie, y compris aucune des réclamations que les évêques ont prodiguées avec tant de zèle, de logique et d'inquiétude, n'a été prise en considération. Si la chambre, comme il est à peine permis d'en douter, adopte ce projet déplorable, elle votera, en pleine connaissance de cause, une loi que tous les catholiques de France déclarent tyrannique, et que l'épiscopat unanime proclame impie.

La *Quotidienn*: n'est pas plus favorable au projet modifié.

Le travail de M. de Broglie, laisse subsister tout ce que nous avons écrit sur le droit des familles, et sur la contradiction odieuse d'une doctrine d'état qui, d'une part, proclame la liberté en droit, et de l'autre organise la confiscation de la liberté. Tout ce que nous avons à remarquer, dès ce moment, c'est que toutes les minuties de prohibition sont conservées par la commission de pairs; ce sont les mêmes formalités préventives pour l'établissement des maisons libres, depuis la proclamation des sciences jusqu'à la déclaration fameuse de 1826, contre les congrégations. Evidemment, la liberté, cette fois, comme en 1836, comme en 1841, n'est qu'un mensonge. Pourquoi donc n'avoir pas le courage du despotisme? L'empire de l'hypocrisie est la pire des dominations.

M. de Broglie, à la vérité, parle au nom des études fortes; il veut, dit-il, que les études soient fortes pour que les mœurs soient pures. Nous pensions, nous, qu'il faut d'abord que les mœurs soient pures pour que les études soient fortes; et nous voudrions bien savoir, après tout, si l'état peut imposer des études fortes ou non, et quel est ce droit nouveau de domination sur l'intelligence. C'est ici un des points sur lesquels les philosophes pipent les nations. Répondrons-nous par demander à ces grands esprits quelques preuves de leurs études fortes, et M. de Broglie serait-il bien sûr de passer un bon examen de bachelier?

Une modification de la loi introduit l'obligation imposée aux établissements d'instruction publique, d'avoir un prêtre et un ministre pour varier l'enseignement religieux, selon les croyances; et puis, elle ajoute le droit pour les pères de famille, de faire instruire leurs enfants par un prêtre ou par un maître de leur choix.

Nous ne dirons rien de la première partie de cette disposition; quant à la seconde, elle est seulement absurde. Comment! les pères de famille auront le droit d'envoyer dans une maison d'éducation un enseignant quelconque de leur choix! C'est dire implicitement que le chef de cette maison devra forcément se prêter à l'exercice légal des volontés les plus contraires et les

(1) Nous avons reproduit dans notre n° du 3 février dernier, le projet de loi sur l'instruction secondaire.

Contenu du Journal de La Haye. — 17 avril 1844.

MODESTE MIGNON. (1)

SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE.

Latournelle devait sa fortune à la bonté de M. Mignon, qui lui prêta cent mille francs, en 1817, pour acheter la plus belle étude du Havre. Ce pauvre homme, sans moyens pécuniaires, premier clerc depuis dix ans, atteignait à l'âge de quarante ans et se voyait clerc pour le reste de ses jours. Il fut résolu dans tout le Havre dont le dévouement put se comparer à celui de Dumay, par Gabriel qui profita de la liquidation pour continuer les relations et les affaires de M. Mignon, ce qui lui permit d'élever sa petite maison de Latournelle.

Quand des regrets unanimes se formulaient à la Bourse, sur le port, dans les maisons; quand le panégyrique d'un homme irréprochable, honnête et bienfaisant, remplissait toutes les bouches, Latournelle et Dumay, silencieux et actifs comme des fourmis, vendaient, réalisaient, payaient et se retiraient. Wilquin fit le généreux en achetant la villa, la maison de ville de Latournelle. Aussi Latournelle profita-t-il de ce bon premier mouvement, en vendant son prix à Wilquin.

Latournelle et Mlle Mignon, mais elle avait obéi à Charles en quittant le Havre, le matin même de son départ, qui leur fut caché dans le projet de mariage. Pour ne pas se laisser ébranler par leur douleur, le courageux banquier avait embrassé sa femme et sa fille pendant leur sommeil. Il y eut trois cents cartes mises à la porte de la maison Mignon. Quinze jours après, l'oubli le plus profond, prophétisé par Charles, révélait à ces deux femmes la sageuse et la grandeur de la résolution ordonnée.

Dumay fit représenter son maître à New-York, à Londres et à Paris. Il suivit la liquidation des trois maisons de banque auxquelles cette ruine était due, réalisa cent mille francs de 1828 à 1828, le huitième de la fortune de Charles, et selon les ordres écrits pendant la nuit du départ, il les envoya vers Latournelle, à la maison Mignon, à New-York, au compte de M. Mignon. Tout

cela fut accompli militairement, excepté le prélèvement de trente mille francs pour les besoins personnels de Mme et de Mlle Mignon, que Charles avait commandé de faire et que ne fit pas Dumay. Le Breton vendit sa maison de ville vingt mille francs, et les remit à Mme Mignon, en pensant que, plus son colonel aurait de capitaux, plus promptement il reviendrait.

Faute de trente mille francs quelquefois on périt, dit-il à Latournelle qui lui prit à sa valeur cette maison où les habitants du Chalet trouvaient toujours un appartement.

Tel fut, pour la célèbre maison Mignon du Havre, le résultat de la crise qui bouleversa, de 1825 à 1826, les principales places de commerce, et qui causa, si l'on se souvient de ce coup de vent, la ruine de plusieurs banquiers de Paris, dont l'un présidait le tribunal de commerce.

On comprend alors que cette chute immense, couronnant un règne bourgeois de dix années, pût être le coup de la mort pour Bettina Wallenrod, qui se vit encore une fois séparée de son mari, sans rien savoir d'une destinée en apparence aussi périlleuse, aussi aventureuse que l'exil en Sibirie. Mais le mal qui l'entraînait vers la tombe est à ces chagrins visibles ce qu'est aux chagrins ordinaires d'une famille l'enfant fatal qui la gruge et la dévore. La pierre infernale jetée au cœur de cette mère était une des pierres tumulaires du petit cimetière d'Ingouville, et sur laquelle on lit:

Bettina-Caroline Mignon, Morte à vingt-deux ans.

PREZ POUR ELLE.
1827.

Cette inscription est pour la jeune fille ce qu'une épitaphe est pour beaucoup de morts, la table des matières d'un livre inconnu. Le livre, le voici dans son abrégé terrible qui peut expliquer le serment échangé dans les adieux du colonel et du lieutenant.

Un jeune homme, d'une charmante figure, appelé Georges d'Estourmy, vint au Havre sous le vulgaire prétexte de voir la mer, et il vit Caroline Mignon. Un soir-dit élégant de Paris n'est jamais sans quelques recommandations; il fut donc invité, par l'intermédiaire d'un ami des Mignon, à une fête donnée à Ingouville. Devenu très épris et de Caroline et de sa fortune, le Parisien entrevit une fin heureuse. En trois mois, il accumula tous les moyens de séduction, et enleva Caroline. Quand il a des filles, un père de famille ne doit pas plus laisser introduire un jeune homme chez lui sans le connaître, que laisser trainer des livres sans les avoir lus. L'innocence des filles est comme le lait que font tourner un coup de tonnerre, un vénérable parfum, un temps

chaud, un rien, un souffle même. En lisant la lettre d'adieu de sa fille aînée, Charles Mignon fit partir aussitôt Mme Dumay pour Paris. La famille alléguait la nécessité d'un voyage subitement ordonné par le médecin de la maison, qui trempa dans cette excuse nécessaire, mais sans pouvoir empêcher le Havre de causer sur cette absence.

— Comment, une jeune personne si forte, d'un teint espagnol, à cheval sur de jais!... Elle? poutinairé!...

— Mais, oui, l'on dit qu'elle a commis une imprudence.

— Ah! ah! s'écriait un Vilquin.

— Elle est revenue en nage d'une partie de chertel, et a bu à la glace; du moins, voilà ce que dit le docteur Boussebard.

Quand Mme Dumay revint, les malheurs de la maison Mignon étaient consommés, personne ne fit plus attention à l'absence de Caroline ni au retour de la femme du caissier.

Au commencement de l'année 1827, les journaux retentirent de procès de Georges d'Estourmy, condamné pour de constantes fraudes au jeu par la justice correctionnelle. Ce jeune corsaire s'exila, sans s'occuper de Mlle Mignon, à qui la liquidation faite au Havre ôta toute sa valeur. En peu de temps, Caroline apprit et son infâme abandon et la ruine de la maison Mignon. Revenue dans un état de maladie affreux et mortel, elle s'éteignit, ce jour de jour, au Chalet. Sa mort protégée du moins sa réputation, qui restait généralement à la maladie alléguée par M. Mignon lors de la liquidation de sa fille, et à l'ordonnance médicale qui dirigeait Mlle Caroline sur Nice.

Jusqu'au dernier moment, la mère espérait conserver sa fille! Bettina fut sa préférence, comme Modeste était celle de Charles. Il y avait quelque chose de touchant dans ces deux élections. Bettina fut tout le portrait de Charles, comme Modeste est celui de sa mère. Chacun des deux époux continuait son amour dans son enfant, Caroline, fille de la Provence, tint de son père et cette belle chevelure noire comme l'aile du corbeau qu'on admire chez les femmes du midi, et l'œil brun fendu en amande, brillant comme une étoile, et le teint olivâtre, et la peau dorée d'un fruit velouté, le pied cambré, cette taille espagnole qui fait craquer les basquines. Aussi le père et la mère étaient de la sorte de la charmante opposition que présentent les deux scènes.

— Un diable et un ange! disait-on sans malice, quoique ce fût une prophétie.

Après avoir pleuré pendant un mois dans sa chambre où elle venait rester sans voir personne, la pauvre Allemande en sortit les yeux agrandis. Avant de perdre la vue, elle était allée, malgré tous ses amis, contempler la tombe de Caroline. Cette dernière image, cette couleur de sa mort, cette tache de sang sur le rouge du dernier jour, fut brillante encore après qu'on eût fermé les yeux par un grand jour.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

volontaire auront convaincu les gouvernements italiens de l'urgence et de la nécessité de pareilles mesures.

Le cabinet autrichien, qui est toujours à la hauteur du siècle, fera entendre de nouveaux conseils qu'il a déjà adressés dans ce sens. En attendant et jusqu'à ce qu'on soit parvenu à réaliser ces réformes, on peut être convaincu que les tendances révolutionnaires telles que les poursuit Mazzini, quand même elles trouveraient peut-être de l'écho dans le caractère remuant et passionné des Italiens, sont tout bien appréciées par les gouvernements européens pour qu'on puisse leur prédire le moindre succès.

Nouvelles du Brésil.

Il est arrivé des nouvelles de Rio-Janeiro, du 9 février: Les ministres ont offert leurs démissions, qui ont été acceptées. Ont été nommés leurs successeurs *ad interim*: Intérieur, José Carlos Almeida Torres; affaires étrangères, Ernesto Ferreira França; guerre et marine, Jeronimo Pinto Coultio; justice et finances, Manuel Alves Branco. On ne croit pas qu'ils soient capables de bien administrer les affaires du pays. Branco, le ministre des finances, est favorable à l'émission du papier, et l'on pense qu'il profitera du vote de la chambre qui a précédé la prorogation pour en inonder la place. Ce sera un système diamétralement opposé à celui de l'ancien ministre. On ne connaît pas encore la cause de la retraite du ministère.

On lit dans une lettre de la Havane que le capitaine-général de l'île de Cuba continue à protéger la traite des noirs, malgré l'opposition très-prononcée des principaux habitants de la colonie contre cet infâme trafic. Cette lettre ajoute que le capitaine-général reçoit une once d'or par chaque esclave. Le nombre de ces malheureux vendus depuis le 1^{er} jusqu'au 16 février dernier s'élève à 1,145, outre plusieurs expéditions attendues incessamment de la côte d'Afrique.

Une horrible catastrophe est arrivée dans un village des îles Baléares. Voici à ce sujet quelques détails extraits d'une lettre, datée de Felanix, le 31 mars et le 1^{er} avril: A l'occasion de la procession qui a lieu toutes les années, le dimanche des Rameaux, une grande affluence de peuple s'était placée dans l'enceinte appelée le Vieux cimetière, en face de l'église de Sainte-Rose, pour entendre plusieurs sermons qu'il est d'usage de prêcher près de cette enceinte. Au moment où le sermon était commencé, le mur, qui sépare le vieux cimetière de la grande rue s'est écroulé, et la foule qui se trouvait près de là a été écrasée sous les débris de cette muraille et sous le terrain auquel elle était adossée. Plus de 600 personnes ont été victimes de cet accident: 414 ont été tuées sur-le-champ, et 191 blessées plus ou moins grièvement. Au nombre des premières, on compte l'alcade don Francisco Benasser, 6 membres de l'ayuntamiento, installé ce jour même et le prédicateur. Le chef politique des îles Baléares, don Joaquin-Maximiliano Gibert, a pris sur-le-champ toutes les mesures convenables dans une si cruelle catastrophe; le corps de la députation provinciale a fourni tous les fonds dont il pouvait disposer, et une souscription a été ouverte.

EXTERIEUR.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 24 mars. Aux instances répétées de la Russie, le Sublime-Porte a enfin reconnu les droits de la Russie dans le Caucase et le Daghestan. L'acte officiel en a été remis ces jours-ci à l'envoyé russe. Il a été en même temps ordonné aux envoyés de Daghestan de quitter immédiatement Constantinople, ainsi que l'ambassadeur russe l'avait demandé. Toutefois, on prétend qu'avant le départ des envoyés de Daghestan, le divan leur a fait comprendre que la Porte, en prenant cette résolution, n'avait obéi qu'à la force des circonstances. Résultant de la situation actuelle du pays, et que par conséquent ils ne devaient pas y attacher un trop grand prix. D'un autre côté la Russie fait répandre autant que possible dans le Caucase et le Daghestan, la nouvelle de la déclaration de la Porte.

ALEXANDRIE, 19 mars. Un événement très-fréquent en Europe a mis en rumeur toute cette ville. Depuis vingt ans on n'y avait plus vu d'incendie. Le 7 de ce mois, le feu prit à une maison en construction, et vu les tristes expériences que nous avons faites en cette occasion touchant les pompes à incendie (ce sont deux petites pompes qu'il fallait approvisionner d'eau par des chameaux), nous ne pouvons que nous féliciter de l'humidité qui nous prévient contre des cas pareils. Il vient d'être commis ici un vol considérable. C'est le fou de la cour du vice-roi, disparu avec ses diamans, qu'on accuse d'en être l'auteur.

ANGLETERRE.

LONDRES, 13 avril. On parle de la retraite prochaine de sir James Graham du ministère de l'intérieur. Dans les cercles ordinaires les mieux informés, on considère ce bruit comme tout à fait vraisemblable; l'honorable baronnet n'a pas été heureux dans le hasard des mesures qu'il a dû soumettre au parlement de ces derniers jours, et le ministère et diminué la confiance que le pays avait en lui. A cette occasion on relève le bruit du remplacement de lord Ellenborough par sir James Graham, en qualité de gouverneur-général de l'Inde.

On assigne aussi pour motif à la retraite de sir James la position embarrassante dans laquelle son malheureux bill relatif au travail dans les manufactures a placé le gouvernement, mais surtout au refus de sir Robert Peel de le recommander à la reine pour la couronne vacante du comté de Cumberland, qui a été conférée à lord Lonsdale. Sir James était si sûr d'être nommé qu'il en parlait déjà comme d'un fait accompli. Les propriétaires de la banque d'Angleterre se sont réunis hier au soir, afin d'être un gouverneur et un député-gouverneur pour l'année prochaine. M. Cotton, le gouverneur actuel, et John Benjamin Heath, député-gouverneur, ont été réélus. Les deux membres ont alors prêté le serment d'usage. Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne, 3 avril, et d'Orporto du 3. Les dernières annoncent qu'une mutinerie a éclaté à Coimbra à la suite d'une tentative de désertion de la part de quelques soldats qui voulaient se réfugier à Almeida. Les forces portugaises sous les ordres du comte Fonte Nuova en cherchant à couper un convoi de provisions en destination d'Almeida, ont été mises en déroute par les troupes de Bomfin sorties

de cette forteresse. Néanmoins le *Diario do Governo* annonce que l'artillerie est arrivée devant la ville et a commencé son feu.

ESPAGNE.

MADRID, 3 avril. D'après une dépêche reçue au ministère de la marine, l'équipage d'un bâtiment qui se trouvait près de Ceuta aurait été massacré par les Maures. On ne sait si ce navire est espagnol, mais, dans la position où notre gouvernement est placé à l'égard des Marocains, il est à craindre que nous n'ayons à ajouter une nouvelle insulte à celles que nous avons déjà reçues de ces barbares.

— L'*Emanicipation*, journal de Toulouse, publie la correspondance suivante de Madrid, dont nous sommes loin de garantir l'authenticité:

« La Constitution de 1837 va être abolie et à sa place la reine doit octroyer une Charte ou *Estatuto*, abolissant ainsi la base de souveraineté nationale sur laquelle reposait la première. Cette Charte consacrerait le principe de la censure préalable, et quoique dans divers articles elle soit assez large, tout son effet sera paralysé par les lois qui seront promulguées accessoirement et relatives aux municipalités, aux élections, à la presse, etc.

« La garde royale sera rétablie avec de grands privilèges, ainsi que les *fueros* des provinces basques, avec recul jusqu'à l'Ébre des lignes de douanes dans ces provinces.

Nous devons faire remarquer que des bruits semblables à ceux mentionnés dans cette correspondance circulent depuis quelque temps à Madrid.

FRANCE.

PARIS, 14 avril. La chambre des pairs a adopté hier le projet de loi sur l'emprunt grec, et voté tous les articles du projet de loi sur les patentes.

— Voici la liste des orateurs inscrits pour parler sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire, dont la discussion commencera le 22 avril à la chambre des pairs:

Contre le projet: MM. Cousin, Villier-du-Terrage, Fréville, Beugnot, de Brigode, de Montalembert.

Pour: MM. de St-Priest, Ch. Dupin, Rossi, Mérilhou, Lebrun, Kératry et Bourdeau.

M. de Barante s'est fait inscrire pour parler sur l'article 17 relatif aux écoles ecclésiastiques secondaires.

— M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a reçu de S. M. la reine Isabelle d'Espagne l'ordre de la Toison-d'Or.

— Les travaux du grand embarcadère du chemin de fer de Paris à la frontière belge sont poursuivis en ce moment avec une grande activité. Quant au chemin de fer, il n'y a plus qu'à poser les rails, à peu près depuis Paris jusqu'aux limites du département de la Seine; tous les travaux d'art sont terminés.

— Par arrêt de la cour royale de Paris, chambre des mises en accusation, en date du 12 avril 1844, les sieurs Veuillot et Barrier ont été renvoyés devant la cour d'assises de la Seine pour attaque contre le respect dû aux lois contenue dans une brochure intitulée: *Liberté d'enseignement*. — Procès de M. l'abbé Combalot.

— La cour d'assises de la Seine vient de condamner le gérant de la *Gazette de France* à six mois de prison et 8,000 fr. d'amende, et le gérant de la *Nation* à quatre mois de prison et 6,000 fr. d'amende.

— Quénisset, banni de France par suite de l'attentat sur la personne du duc d'Angoulême, s'est rendu coupable, le 22 février dernier, à la Nouvelle-Orléans, d'une tentative d'assassinat sur un citoyen du nom de F. Coppins.

— le projet de loi sur la police de la chasse, adopté par la chambre des pairs, revient à la chambre des députés. La chambre des pairs a rétabli l'art. 30 du projet du gouvernement, qui propose une exception au droit commun pour les propriétés de la couronne. Il s'agit de faire statuer de nouveau la chambre élective sur cette disposition. La commission chargée d'examiner ce projet de loi à la chambre des députés s'est occupée de cette modification. Elle a été d'avis d'en proposer l'adoption.

La commission a décidé que du reste les propriétés de la couronne ne pourraient faire colporter le gibier ni le faire vendre en temps prohibé.

— M. Ch. Lafitte a été réélu, pour la troisième fois, député de Louviers; la chambre annulera-t-elle encore son élection?

— M. Locquet, candidat du ministère, a été élu député aujourd'hui par le 9^e collège électoral de la Seine. Voici comment les suffrages se sont répartis:

- 1^{re} Section. — Electeurs inscrits, 348; votans, 299; à déduire pour vote non exprimé, 1; reste 298.
M. Locquet a obtenu 155 voix.
M. de Sivry, 120
- 2^e Section. — Electeurs inscrits, 335; votans, 284; à déduire pour vote non exprimé, 1; reste 283.
M. Locquet a obtenu 146 voix.
M. de Sivry, 115

Recensement des suffrages des deux sections: Electeurs inscrits, 683; votans, 583; à déduire pour vote non exprimé, 2; reste 581; majorité absolue, 291.
M. Locquet a obtenu 301 suffrages.
M. de Sivry, 235

En conséquence, M. Locquet, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député, en remplacement de M. Galis, démissionnaire.

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS.
GRAND CONCERT,
donné par M. CUVREAU, chef d'orchestre, avec les concours des principaux artistes du chant, de tout l'orchestre, et de Mrs. et Mmes. des chœurs, et dans lequel sera exécuté pour la 1^{re} fois le
STABAT MATER DE ROSSINI.
A GRAND CHOEUR ET A GRAND ORCHESTRE.
Le Mercredi 17 Avril 1844.
PROGRAMME.
PREMIÈRE PARTIE.
1. Ouverture de *Guillaume Tell*. ROSSINI.
2. *Aminuit*, couplet de l'opéra Charles VI, chanté par M. Fleury. HALSRY.
3. Grand air de *La Gazza Ladra*, chanté par Mlle Francis. ROSSINI.
4. Air varié sur les motifs d'Actéon, exécuté sur la flûte, par M. Guiphard. TOULOU.
5. Grande scène de *Relisair*, chantée par M. Allard. DONIZETTI.
6. Grand air de *Le Trouvère*, chanté par Mlle Bouvard. WEBER.
7. Fantaisie caprice, exécuté sur le Violon, par le bénéficiaire. CUVREAU.
8. Grand duo de *Blanc et Noir*, chanté par MM. Allard et Lorezzo. CARAFFA.

- DEUXIÈME PARTIE.
1. *Stabat Mater*: quatuor, chanté par Mlle Bouvard, Francis et M. Fleury, Douvry et Mrs. et Mmes. des chœurs.
2. *Cujus Animam*: air, chanté par M. Fleury.
3. *Quis est homo*: duo, chanté par Mlle Francis et Bouvard.
4. *Pro Peccatis*: air, chanté par M. Douvry.
5. *Eia mater*: récitatif, chanté par M. Douvry et Mrs. et Mmes. des chœurs.
6. *Sancta mater*: quatuor, chanté par Mlle Bouvard, Francis et M. Fleury et Douvry.
7. *Fue ut Fortem*: cavatine, chantée par Mlle Bouvard.
8. *Inflammatus*: air, chanté par Mlle Francis et Mrs. et Mmes. des chœurs.
9. *Quando Corpus*: quatuor, chanté par Mlle Bouvard, Francis et M. Fleury et Douvry.
10. *Amen*: final, chanté par Mlle Bouvard, Francis, M. Fleury, Douvry et Mrs. et Mmes. des chœurs.
On commencera à SEPT heures.
Le prix ordinaire des places du Théâtre-Français est maintenant: 2^e R. 90 c. Premier rang, 2^e R. 60 c. Loges grillées 2 R. Second rang, théâtre et Baignoires, 1 R. 70 c. Parquet, 1 R. 30 c. Troisième rang, 1 R.

PIERRE LE MILLIONNAIRE,
par Mme Ancelot, comédie en trois actes.
Représentée pour la première fois sur le Théâtre du Vaudeville le 2 mars. Prix: 60 c. chez Beck, rue St-André-des-Arts, 21.

Le Théâtre du Vaudeville, place de la Bourse, vient de donner une nouvelle pièce en 3 actes que tout Paris voudra voir. En effet, *Pierre le Millionnaire* qui paraît aujourd'hui chez tous les libraires, est une comédie de mœurs où madame Ancelot semble s'être surpassée; cette œuvre est spirituelle, pleine de grâce et de sensibilité vraie. A la manière de l'autorité, de *Marguerite et d'Hermance*, les mots heureux, traits fins et délicats y abondent et les couplets y sont pleins de sel et de gaieté. Du reste, cette pièce est jouée avec un ensemble admirable par M. Bardey, ferrière, Félix, Amant et par Mesdames Thénard, St.-Marc et Delvil.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 15 Avril.

| | Int. | COURS 13 avril | OUVERT. |
|--------------------------------------|-------|----------------|---------|
| Dette active | 5 | 100 | 100 |
| Dito d'ind | 2 1/2 | 61 | 60 |
| Dito des Indes | 5 | 100 | 100 |
| Syndicat | 4 | 98 | 98 |
| Dito | 3 1/2 | 65 | 66 |
| Société de Commerce | 4 | 148 | 148 |
| Dito nouvelle | 4 1/2 | — | — |
| Emprunt de 1836 | 4 | — | — |
| Chemin de fer du Rhin | 4 | — | 108 |
| Dito de Harlem | — | — | 95 |
| Dito de Rotterdam | — | — | 95 |
| Act. du lac de Harlem | 5 | — | — |
| Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | 100 |
| Dito dito 1823 & 1825 | — | — | — |
| Inscript. au Grand Livre | 6 | — | — |
| Certificats au dit | 6 | — | — |
| Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | 98 | 97 |
| Emprunt de 1840 | 4 | — | 90 |
| Id. chez Stieglitz et Comp. | — | 90 | 90 |
| Passive | — | — | — |
| Dette différée à Paris | — | — | — |
| Delferred | — | — | — |
| Ardoins | 5 | 21 | 21 |
| Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — |
| Dito métalliques | 5 | — | — |
| Dito dito | 2 1/2 | — | — |
| Incriptions au Grand-Livre | 3 | — | — |
| France | — | — | — |
| Pologne | — | — | — |
| Brésil | — | — | 82 |
| Portugal | — | — | 79 |
| Obligations à Londres | 2 1/2 | — | 47 |

Il s'est présenté aujourd'hui plusieurs vendeurs en intégrales, ce qui, avant l'ouverture de la bourse influait défavorablement sur ce fonds. Cependant cette tendance à la baisse paraissait vouloir cesser un instant, bientôt après la réaction a recommencé, pour rester à p. c. au-dessus son cours d'hier. Toutefois cette baisse n'a eu aucune influence sur les autres fonds hollandais qui au contraire étaient, au contraire, plus demandés. Les fonds étrangers étaient généralement moins favorés.
Cours de l'argent prêt à garantir: 3 à 4 1/2%; prêt 2 1/2%; compte de Davaers pris à 5 heures: 2 1/2% 60; à 1/2: Holl. 5% 190; Société merce 148; Nouv. 3 p. c. Holl. 75; à 75; Ardoins 21 1/2.

Bourse d'Anvers du 15 Avril.

Métalliques, 5 1/2%. — Naples, 5 1/2%. — Ardoins, 5 1/2%. 21 1/2. Dette différée ancien, 2%. — Passive, 5 1/2%. — Lots de Hesse, 68. — C après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 2%. — Coupons, 2%.

Bourse de Londres du 13 Avril.

3% Consol. 100 1/2. — 2 1/2% Holl., 60 1/2, 61 1/4. — 5% 1/2. — 5% (Emp.) 2. — Esp. 5% 26 1/2. — Id. 3% 2. — Port. 5% 46, 47. — Id. 5% 2. — Russes, 2%.

Bourse de Vienne du 9 Avril.

Métalliques, 5% 111 1/2. — Dito, 4% 100. — Dito, 3% 77 1/2. de 1834, 2. — Actions de la Banque 1629.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ
Le 15 avril 1844.
D'AMSTERDAM À LA HAYE.

| N ^o d'ARRIVÉE | DE HALSWEG | DE HAREN. | DE VOOR-LENSANG. | DE VA-RENSBURG. | DE RENT-GYKEREN. | DE VOOR-LENSANG. | DE HAREN. | DE HALSWEG. | DE LA HAYE. |
|--------------------------|------------|-----------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------|-------------|-------------|
| h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. |
| 7 30 | 7 46 | 8 5 | 8 19 | 8 31 | 8 42 | 9 2 | 9 14 | 9 26 | 9 38 |
| 12 30 | 12 46 | 13 5 | 13 19 | 13 31 | 13 42 | 14 2 | 14 14 | 14 26 | 14 38 |
| 4 30 | 4 46 | 5 5 | 5 19 | 5 31 | 5 42 | 6 2 | 6 14 | 6 26 | 6 38 |
| 8 30 | 8 46 | 9 5 | 9 19 | 9 31 | 9 42 | 10 2 | 10 14 | 10 26 | 10 38 |

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lange Nieuwe.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD.
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN Smeets, Hoop.